

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 OCTOBRE 2021

COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS : RENARD Alain Maire, JEUNESSE Steve 2° Adjoint, MALJEAN Françoise 3° Adjoint, BELDJOUDI Eric 4° Adjoint, MAUCLAIR Valérie 5° Adjoint, FERRERO Hervé 6° Adjoint, LARDENOIS Hervé, LEROY Mickaël, TSCHENS Audrey, POISSONNET Séverine, BIHIN Lionel, BRION Jean-Pierre, LANG Martial

Absents (procuration) : FORTIER Michelle 1^{er} Adjointe, BRAUN Patrick, MARCQ Philippe,

Absents excusés : FLAMBEAUX Mélanie, SCHNEIDER Patricia

Absents : GUERY Maud, EPIROTTI Florie, HENRY Mathieu, BERTAUX Alexandre, HENNEQUIN Annie,

Secrétaire de séance : BRION Jean-Pierre

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le secrétaire de séance est Monsieur Lionel BIHIN.

GESTION :

1 - Des travaux doivent être effectués par la commune dans l'appartement communal situé au-dessus du bar l'Expresso, rendant l'occupation du logement impossible.

Monsieur Lionel BIHIN expose, que les travaux effectués par le propriétaire et rendant le logement inoccupable par le locataire, le propriétaire est dans l'obligation de fournir le temps des travaux, un logement équivalent pour le même montant de loyer.

Le locataire s'engage à retourner dans son logement initial à la fin des travaux.

Durant les travaux, Monsieur le Maire propose de reloger la locataire de l'appartement situé au-dessus du bar l'Expresso, dans le logement dit " le Colombier " pour un loyer de 350 €.

Les contrats du compteur d'eau et électricité devront être transférés au nom de la locataire.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition.

2 - Monsieur l'Adjoint au Maire chargé des associations propose de créer un tarif de location de la salle des fêtes de 300 €, pour l'occupation à but lucratif d'un cours de zumba de 1 heure par semaine, du 1^{er} novembre 2021 au 30 juin 2022.

Monsieur Martial LANG rappelle que le Conseil Municipal, jusqu'à présent, n'a jamais décidé de location, à titre commercial, de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose un vote en deux temps :

- Ouvrir la location de la salle des fêtes à des activités à but commercial.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité (contre : Martial LANG) l'ouverture de la location aux activités privées à but lucratif.

- Créer un tarif de location d'un montant de 600 € pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 30 juin 2022.

Le Conseil Municipal crée, à la majorité (contre : Martial LANG – Abstention : Eric BELDJOUDI) le tarif de 600 € pour la location de la salle des fêtes du 1^{er} novembre 2021 au 30 juin 2022.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur Martial LANG regrette la faible affluence de donneurs durant les campagnes mouzonnaises du don du sang et le manque de publicité pour celles-ci.

Séance levée à 19h15

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance
BRION Jean-Pierre



Le Maire
Alain RENARD

